

jeudi 17 août 2017 (18h44) :

La filière bois mérite-t-elle autant de subventions ?

De : **Laurent Benoit**

La filière bois, regroupant l'ensemble des acteurs qui cultive, coupe, transporte, transforme, commercialise et recycle le bois, bénéficie d'un soutien public et de subventions en nette hausse par rapport à 2016. Les arguments de « filière propre », d'habitat respectueux de l'environnement, et de défense de l'économie locale sont souvent avancés pour justifier ces aides à une filière se présentant comme structurellement en difficultés. Mais à y regarder de plus près, ces prétextes avancés ne sont pas tout à fait exacts.

Coup de projecteur sur les aides apportées à la filière bois

910 millions d'euros de subventions par an : c'est, en substance, le montant que dénonçait en 2015 un rapport de la Cour des comptes intitulé « Les soutiens à la filière bois », tout en déplorant le fait que « la gouvernance actuelle de la filière ne permet pas d'apporter une cohérence à ces soutiens dispersés ». Pour la décennie à venir (2016-2026), les aides apportées à la filière bois sont regroupées au sein du « programme national de la forêt et du bois ». Ce dernier a été voté le 13 octobre 2014 en même temps que la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, et ratifié par décret en février 2017 par l'ancien ministre de l'agriculture Stéphane Le Foll. Ce programme, définissant la politique forestière française publique et privée, en métropole comme dans en Outre-mer, a notamment pour but d'augmenter la récolte de bois et de développer ses usages dans la construction.

Pour ce faire, l'Etat entend notamment actionner deux leviers. Premièrement, en augmentant la commande publique pour ainsi « favoriser le réflexe de prescription du bois (1) ». Dans cette optique, la PPE (Programmation pluriannuelle de l'énergie) anticipe un développement « maîtrisé » du bois énergie d'ici 2023. Selon actu-environnement.com, le potentiel est estimé, à l'horizon 2026, à 2,3 Mtep (millions de tonnes équivalent pétrole). Deuxièmement, l'Etat a prévu d'allouer 28 millions d'euros (contre 10 millions auparavant) au fonds stratégique d'investissement pour le bois. Ces moyens supplémentaires ont pour but de « servir d'effet levier pour atteindre, avec les autres co-financeurs : Europe, régions, fonds privés, BPI (Banque Publique d'investissement) BEI (Banque Européenne d'Investissement), l'objectif des 100 millions d'euros d'investissements nécessaires, [afin, selon le ministre de] moderniser la filière d'amont en aval (2) ». Derrière ces montants conséquents, une filière bois qui a habilement su mettre en avant certains arguments auprès des décideurs politiques (comme l'emploi et l'environnement), tout en faisant du bois une solution d'avenir aussi bien dans le domaine de l'énergie que dans celui de la construction. Mais qu'en est-il réellement ?

La filière bois : quelle production pour quels emplois ?

L'idée de ce renforcement des subventions est qu'en soutenant la filière bois, on soutient l'économie française via un soutien aux acteurs locaux sur l'ensemble des territoires, sachant qu'un tiers du territoire national est boisé. En octobre 2016, le département de la Lozère, à travers un colloque intitulé l'appel de Mende, a ainsi lancé « un cri d'alarme à destination du gouvernement pour redynamiser la filière en difficulté ». Acteur majeur du département et pourvoyeur de 2000 emplois en Lozère, le bois serait une filière pourvoyeuse d'emplois et créatrice d'emplois au niveau local.

Pourtant, d'après le Marché français des sciages FNB, et malgré les importantes subventions déjà accordées à la filière, 60% des sciages utilisés en construction sont importés. Les conifères le seraient même à hauteur de 90% (3). Le bois de construction, lorsqu'il est importé, vient même parfois de loin. Dans les magazines des enseignes de grande distribution et de bricolage, il n'est pas rare de voir comme provenance : Russie (forêts sibériennes en l'occurrence), Finlande, Brésil, Indonésie, Canada... Il est évident que ces importations ne soutiennent pas l'emploi Français.

En outre, d'après une enquête annuelle de l'Agreste, le « rapport PIPAME », avec 54% des forêts déjà exploités, 30% non exploitables et 16% utilisées à l'exportation, les perspectives de déploiement de la filière bois sont assez contraintes, limitant ainsi les possibilités fixées par le programme national d'« augmenter la récolte de bois et ses usages dans la construction ». Or, à force d'augmenter le soutien financier à une filière qui ne peut pas matériellement produire plus, le contribuable risque de s'interroger sur la véritable destination de l'argent : n'est-on pas surtout en train de favoriser des importations de bois pour alimenter l'activité de nos scieries ? Répondre par l'affirmative ne serait pas forcément dramatique si la filière ne surjouait pas des arguments écologiques pour justifier cette situation. Or, en la matière, il y a à redire.

Le bois est écologique : oui, au début...

En matière de développement durable et de filière propre, l'industrie du bois n'est pas exempte de critiques, et la réalité des pratiques de production et d'exploitation ne s'embarrasse pas toujours de considérations écologiques. En premier lieu, si les propriétés naturelles du bois permettent d'absorber, pendant sa croissance, 1 tonne de CO2 par m3, en fin de vie, lorsque le bois se décompose ou qu'il brûle, il redégage ce CO2 absorbé, annulant ainsi en grande partie le bénéfice antérieur. Faire du bois-énergie une énergie « verte » est quelque peu abusif : renouvelable, oui ; propre ou recyclable, non.

De plus, les distances de transport de la filière bois sont souvent très importantes. En moyenne : environ 110 kilomètres de la forêt à la scierie et 500 kilomètres entre la scierie et le chantier. Mais cela ne vaut que pour le bois « Made in France » : lorsqu'une tonne de bois est importée de Suède, par exemple, ce n'est pas moins de 230 kg de CO2 qui sont

dégagés dans l'atmosphère, rien que lors du transport. Mais ce n'est pas tant en amont de la filière que les approximations sur la réalité du bois sont les plus alarmantes, qu'en aval : les usages du bois en construction, répondant à une certaine mode la construction estampillée « nature », véhiculent nombre de mensonges et d'omissions sur la réalité du produit.

Des constructions en bois écologiques...

Techniquement parlant, le choix du bois est déjà discutable. En effet, à l'heure des bâtiment « basse consommation », ou même des BEPOS (Bâtiments à énergie positive), le bois n'est pas le meilleur des composants pour isoler les habitations. Son inertie thermique, c'est-à-dire sa capacité à absorber de la chaleur ou à la restituer, est classée « légère » voire « très légère » d'après la règle Th-I RT2012, FCBA. En été, l'utilisation de la climatisation pour pallier les trop fortes chaleurs et le chauffage en hiver ne permettront pas de respecter les normes HQE, dont l'ambition est d'améliorer le confort et la santé des usagers d'un bâtiment et de limiter son impact sur l'environnement.

Mais d'autres éléments peu connus du public remettent en cause les propriétés écologiques des constructions en bois. Tout d'abord, il faut savoir que pour chaque construction, le bois subit des traitements chimiques indispensables et lourds dont certains sont classés par l'EPA (Agence de protection de l'environnement américaine) et l'OMS comme cancérigènes : vernis, peintures, fongicides, insecticides, traitements ignifugés... Le bois reçoit quantités de produits chimiques pour devenir apte à servir en construction, produits qu'il restitue d'ailleurs rapidement dans l'environnement. En effet, le bois émet toute sa vie durant des COV pour « Composants organiques volatiles ». Certains sont d'origine naturelle et irritants, comme le terpène, mais la plupart est d'origine chimique (issus des traitements) comme le formaldéhyde, pouvant entraîner des irritations, des allergies, voire des cancers dans les cas d'expositions longues et répétées.

D'autre part, lorsqu'on étudie le cycle de vie du bois dans la construction, il ne faut pas négliger qu'il constituera un jour un déchet de construction (après démolition ou travaux notamment). Or le bois se recycle très mal et laisse 20% de déchets classés comme dangereux (car massivement traités). Ces déchets ultimes posent la question délicate de la gestion de leur devenir, une question sur laquelle glisse la filière bois dans son ensemble, comme sur la totalité des points soulevés ici : il ne s'agira pas de tarir le flot des subventions.

Bien que la filière ait pourtant depuis longtemps absorbé le choc conjoncturel de la tempête de 1999, il faut bien continuer de favoriser la demande et trouver des débouchés pour un bois pourtant largement importé. Pour se faire, la filière bois n'hésite pas à soutenir une mode de la construction en bois, dont on ne mesure pas encore pleinement la nocivité.

1. <https://www.actu-environnement.com/...> 2. <http://www.fncofor.fr/fonds-strateg...> 3.
<http://observatoire.franceboisforet...>

Bellacio

<http://bellacio.org/fr/spip.php?article155278>